

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil lundi le 6 juin 2022 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mme Annie Gentesse
MM. Pierre Lavigne, Sylvain Jacques, Éric Emond et Patrice Paillé
sous la présidence de Sylvain Masson, maire suppléant

Absence(s) : M. Eric Leroux

Nombre de citoyens : 14

Est également présente madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE

- 1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 1.2. Remise des méritas étudiants - Ipad

2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION

3. CONSEIL

- 3.1. Planification stratégique et réorganisation - Mandat droit du travail à la firme Bernier Fournier
- 3.2. Municipalité alliée contre la violence conjugale
- 3.3. Convention collective – Signature
- 3.4. Permanence - Poste de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

- 5.1. Procès-verbal séance régulière du 2 mai 2022 et séance extraordinaire du 16 mai 2022 – Adoption

6. COMPTABILITÉ

- 6.1. Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale et remboursement des dépenses – Mai 2022

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

- 7.1. Chemin des Puits – Droit de passage
- 7.2. Autorisation de signature – Acte de vente lot 5 133 004

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

- 8.1. Adoption Règlement # 481 pour permettre l'usage temporaire d'un CPE temporaire dans la zone du 45 rue St-Laurent
- 8.2. Adoption second projet du règlement # 437-26 – Hauteur des bâtiments, clôture de piscine, apparence extérieure des bâtiments

- 8.3. Adoption du second projet du règlement # 437–27 – Modification de la zone P7
- 8.4. Règlement # 436-4 – Modification article 30; valeur des terrains pour fonds de parc
 - 8.4.1. Dépôt du projet de règlement # 436-4 – Modification article 30; valeur des terrains pour fonds de parc
 - 8.4.2. Avis de motion : Règlement # 436-4 – Modification article 30; valeur des terrains pour fonds de parc

9. URBANISME – DOSSIERS

- 9.1. Dérogation mineure - 1040 rang 4 de Simpson; superficie du lot
- 9.2. 2460 route 122 – Agrandissement; marge arrière dérogatoire

10. URBANISME – PIIA

- 10.1. 4560 rue Principale – Rénovations extérieures
- 10.2. 3500 route 122 – Rénovations en bigénérationnel
- 10.3. 3580 route 122 – Rénovation de la galerie
- 10.4. 560 rang 4 de Simpson – Construction d’une nouvelle résidence unifamiliale
- 10.5. 4600-4608 rue Principale – Démolition
- 10.6. 165 rue Saint-Jean Baptiste – Changement de fenêtres
- 10.7. 2540 route 122 – Enseigne

11. TRAVAUX PUBLICS

12. AQUEDUC / ÉGOUT

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. OFFICE D’HABITATION DRUMMOND (OHD)

15. LOISIRS & COMMANDITES

- 15.1. Subvention auprès d'Hydro-Québec – Changement des lumières aux LED à l’aréna
- 15.2. Tarification camp de jour 2022
- 15.3. Embauche moniteurs été 2022
- 15.4. Camp de jour – Formation RCR
- 15.5. Camp de jour – Formation des nouveaux animateurs
- 15.6. Organismes municipaux – Location plateaux sportifs
- 15.7. Projet CÉGEP – Location de glace
- 15.8. Location de glace - Équipe Sénior (reporté)
- 15.9. Commandite – Chapiteau; frais de location
- 15.10. Caméras – Surface dek hockey et skate parc

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

- 16.1. Certificat de disponibilité C-10/22

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE

1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

6097.06.22

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne

Que la présente séance soit ouverte à 20 h.

1.2. Remise des méritas étudiants - Ipad

Remise des prix : Alexis Bolduc et Liana Laliberté

2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION

Retrait : point 15.8 Location de glace – Équipe Sénior

6098.06.22

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. CONSEIL

3.1. Planification stratégique et réorganisation - Mandat droit du travail à la firme Bernier Fournier

Considérant qu'il y a lieu de réactualiser sa planification stratégique et que le comité des ressources humaines a besoin de conseil professionnel pour évaluer les stratégies de réorganisation disponibles en droit du travail;

Considérant que la Municipalité subit une croissance rapide de sa population et désire obtenir les meilleurs services aux citoyens et optimiser ses départements;

Considérant qu'une réorganisation est envisagée suite au besoin croissant de la Municipalité et de la vision à long terme que la Municipalité veut se doter;

6099.06.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Patrice Paillé

Il est résolu :

- de mandater la firme Bernier Fournier au taux horaire de 215 \$ pour un mandat d'accompagnement en droit du travail sur le dossier de réorganisation des effectifs humains en concordance avec les orientations du conseil.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2. Municipalité alliée contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

6100.06.22 Sur proposition de monsieur Eric Emond
Appuyée par monsieur Patrice Paillé

Il est résolu de proclamer Saint-Cyrille-de-Wendover, Municipalité alliée contre la violence conjugale.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3. Convention collective – Signature

6101.06.22 Sur proposition de monsieur Patrice Paillé
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- que le conseil autorise la signature de la convention collective 2021-2026 qui a été approuvée par le conseil et déposée à l'assemblée des membres en date du 31 mai 2022;
- d'autoriser le maire ou son suppléant et la directrice générale ou son suppléant à signer tout document en lien avec la convention collective.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4. Permanence - Poste de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

Considérant l'énoncé de résolution municipale # 5947.02.22 concernant l'embauche de madame Lyne Rivard au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;

Considérant que le poste de DGA est présentement vacant et que le conseil se dit satisfait de la performance de madame Rivard et souhaite confirmer sa permanence;

Considérant que cette dernière assume présentement le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;

Considérant la recommandation du comité du personnel;

6102.06.22 Sur proposition de monsieur Patrice Paillé
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu :

- de confirmer la permanence de madame Lyne Rivard à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe pour la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover;
- de maintenir pour ce poste, les conditions relatives à la rémunération, et ce, selon l'entente convenue entre les parties pour le poste de directrice générale par intérim;
- d'appliquer pour ce poste, les avantages sociaux prescrits pour le personnel de bureau.

Le préambule fait partie de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

5.1. Procès-verbal séance régulière du 2 mai 2022 et séance extraordinaire du 16 mai 2022 – Adoption

6103.06.22 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 et la séance extraordinaire du 16 mai 2022 tels que déposés.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. COMPTABILITÉ

6.1. Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale et remboursement des dépenses – Mai 2022

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/22 émis;

6104.06.22 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de mai 2022, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats : Mai 2022	825 200,55 \$
Déboursés directs : Mai 2022	2 110,88 \$
Dépenses préautorisées : Mai 2022	28 486,45 \$
Rémunération globale : Mai 2022.....	122 270,19 \$
Remboursement des dépenses - KM : Mai 2022	0 \$
	<u>Total 978 068,07 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

7.1. Chemin des Puits – Droit de passage

Considérant l'énoncé de la résolution # 13194.11.06 concernant le droit de passage demandé par M. Flibotte en 2006;

Considérant qu'il est nécessaire de réactualiser la résolution;

6105.06.22

Sur proposition de monsieur Patrice Paillé
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu :

- de faire préparer un acte notarié confirmant le droit de passage de la machinerie agricole de M. Yannik Flibotte, propriétaire du lot 2A-P du rang 4 de Simpson, sur le chemin des puits;
- que le droit de passage est donné exclusivement pour des fins agricoles;
- que le droit de passage demeure valide tant et aussi longtemps que la piste cyclable sise sur une partie du lot 2A-P appartenant à M. Flibotte est en opération;
- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou son remplaçant à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. Autorisation de signature – Acte de vente lot 4 335 004

Considérant que la Municipalité a signé un protocole d'entente avec Domaine des prairies;

Considérant que la Municipalité a convenu de vendre le lot afin de permettre au promoteur d'ériger un pont pour rejoindre le quartier adjacent;

Considérant que la transaction doit être enregistrée et passée chez le notaire du promoteur;

6106.06.22

Sur proposition de monsieur Patrice Paillé
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu d'autoriser le maire ou son suppléant ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son remplaçant à signer l'acte notarié pour la vente de l'immeuble situé sur le lot 4 335 004 afin que soit érigé un pont qui communique avec le quartier adjacent.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Monsieur Sylvain Jacques et madame Annie Gentesse déclarent leur conflit d'intérêt et se retirent de la salle.

8.1. Adoption Règlement # 481 pour permettre l'usage temporaire d'un CPE temporaire dans la zone du 45 rue St-Laurent

Considérant qu'un avis de motion a été fait le 4 avril 2022;

Considérant qu'un premier projet conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du Règlement # 481 pour permettre l'implantation temporaire d'un CPE au 45 rue St-Laurent a été déposé à la séance du 4 avril 2022;

Considérant qu'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil et qu'ils renoncent à sa lecture;

6107.06.22 Sur proposition de monsieur Éric Emond
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement portant le # 481 pour permettre l'implantation temporaire d'un CPE au 45 rue St-Laurent.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. Adoption second projet du règlement # 437-26 – Hauteur des bâtiments, clôture de piscine, apparence extérieure des bâtiments

Considérant qu'un avis de motion a été fait le 4 avril 2022;

Considérant qu'un premier projet conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 437-26 – Hauteur des bâtiments, clôture de piscine, apparence extérieure des bâtiments;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter une modification servant à uniformiser les normes concernant la pose de revêtement de clin pour les bâtiments commerciaux, publics et les bâtiments accessoires;

Considérant qu'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil et qu'ils renoncent à sa lecture;

6108.06.22 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le second projet de règlement portant le # 437-26 afin de modifier la hauteur des bâtiments, clôture de piscine, apparence extérieure des bâtiments avec modification concernant la pose de revêtement de clin pour les bâtiments commerciaux, publics et les bâtiments accessoires.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. Adoption du second projet du règlement # 437-27 – Modification de la zone P7

Considérant qu'un avis de motion a été fait le 4 avril 2022;

Considérant qu'un premier projet conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 437-27 pour permettre la modification de la zone P7;

Considérant qu'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil et qu'ils renoncent à sa lecture;

6109.06.22 Sur proposition de monsieur Éric Emond
Appuyée par monsieur Patrice Paillé

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le second projet de règlement portant le # 437-27 afin de modifier la zone P7.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. Règlement # 436-4 – Modification article 30; valeur des terrains pour fonds de parc

8.4.1. Dépôt du projet de règlement # 436-4 – Modification article 30; valeur des terrains pour fonds de parc

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement 436-4 modifiant l'article 30 – Valeur des terrains pour fonds de parc;

Dépôt du projet de règlement # 436-4 modifiant l'article 30 – Valeur des terrains pour fonds de parc est fait et copie remise aux membres du conseil.

8.4.2. Avis de motion : Règlement # 436-4 – Modification article 30; valeur des terrains pour fonds de parc

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 436-4 modifiant l'article 30 – Valeur des terrains pour fonds de parc.

9. URBANISME – DOSSIERS

9.1. Dérogation mineure - 1040 rang 4 de Simpson; superficie du lot

Considérant que la demande porte sur une dérogation mineure portant sur la superficie du lot 4 335 129 qui ne respecte pas la superficie minimale exigée par le règlement # 436 concernant le lotissement;

Considérant que le terrain, lors de son détachement initial, avait une superficie de 3000 mètres carrés mais que suite à la réforme cadastrale, le terrain ne fait que 2997,1 mètres carrés;

Considérant que le dossier nécessite donc une dérogation mineure afin de régulariser la situation;

Considérant la résolution # 138.03.22 du CCU;

Considérant la résolution # 6032.04.22 du conseil municipal;

Considérant le résultat de la consultation écrite tenue du 20 avril au 2 mai 2022;

6110.06.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyé par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'approuver la demande telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. 2460 route 122 – Agrandissement; marge arrière dérogatoire

Considérant que la demande de dérogation mineure porte sur un agrandissement du bâtiment principal de 24,15 mètres vers l'arrière d'une largeur de 17,05 mètres;

Considérant que le demandeur M. Senneville était présent pour présenter son projet;

Considérant que le règlement de zonage # 437 exige une marge arrière de 9 mètres et des marges latérales de 4 mètres, la dérogation permettrait de les réduire à 6,64 mètres pour l'arrière et à 3,04 mètres pour la marge latérale;

Considérant que l'ancien règlement de zonage exigeait une marge arrière de 6 mètres pour le même terrain;

Considérant que l'agrandissement permettrait au demandeur d'entreposer ses matériaux et ses produits à l'intérieur tout au long de l'année;

Considérant que les terrains voisins ne servent qu'à l'entreposage de véhicules récréatifs;

Considérant les recommandations du CCU;

6111.06.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyé par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu que le conseil municipal approuve la demande telle que présentée et que la Municipalité entame les démarches de dérogation mineure.

Le préambule fait partie de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. URBANISME – PIIA

10.1. 4560 rue Principale – Rénovations extérieures

Considérant que la demande porte sur le changement de revêtement extérieur et sur une réfection de la galerie avant;

Considérant que le revêtement proposé est de bois d'ingénierie de type « CanExel » de couleur Bleu minuit;

Considérant que le bâtiment en question est visé par l'article 9.2.2 du règlement # 321 sur les PIIA;

Considérant que le propriétaire n'est pas obligé d'ajouter des garde-corps sur la galerie;

Considérant les recommandations du CCU;

6112.06.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'approuver la demande telle que présentée et de recommander au citoyen de ne pas mettre de garde-corps.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2. 3500 route 122 – Rénovations en bigénérationnel

Monsieur Éric Emond se retire et déclare un conflit d'intérêts dans ce dossier.

Considérant que la demande porte sur l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée, afin d'y ajouter un garage et un logement intergénérationnel, sur le lot 4 335 251 (3500 route 122);

Considérant que la construction projetée présente un revêtement de pierres taillées grises sur la majorité de la façade avant, ainsi qu'un revêtement de bois d'ingénierie de type « CanExel » de couleur blanc;

Considérant que les fenêtres auront un linteau blanc sur leur pourtour et que la toiture sera en bardeaux d'asphalte;

Considérant que le projet est conforme au règlement de zonage # 437;

Considérant que la couleur des garde-corps, des portes et du revêtement de clin n'est pas encore officiellement choisie;

Considérant que le bâtiment en question est visé par l'article 9.2.2 du règlement # 321 sur les PIIA;

Considérant que les fenêtres actuelles de la résidence sont à guillotine;

Considérant que les fenêtres ne sont ni déplacées ni changées et que seulement la porte d'entrée est transformée en fenêtre du même type que celles déjà en place;

Considérant les recommandations du CCU:

6113.06.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'accepter la demande telle que présentée avec les recommandations que les encadrements soient identiques à toutes les fenêtres de la maison.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3. 3580 route 122 – Rénovation de la galerie

Considérant que la demande porte sur la rénovation de la galerie de la résidence unifamiliale située au 3580 route 122 (lot 4 335 239);

Considérant que l'ensemble des poteaux de la galerie ainsi que les garde-corps seront remplacés par des poteaux et des garde-corps en aluminium blanc;

Considérant que les poteaux seront d'une largeur de 5¼ po.;

Considérant que le projet est conforme au règlement de zonage # 437;

Considérant que le bâtiment en question est visé par l'article 9.2.2 du règlement # 321 sur les PIIA;

6114.06.22

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'accepter la demande telle que présentée.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4. 560 rang 4 de Simpson – Construction d’une nouvelle résidence unifamiliale

Considérant que la demande porte sur la construction d’une résidence unifamiliale isolée, d’un étage, sur le lot 6 498 167 (560 rang 4 de Simpson);

Considérant que la construction projetée présente un revêtement de vinyle blanc horizontal, un revêtement d’aluminium blanc à la verticale ainsi que du bardeau d’asphalte noir tel qu’illustré sur les plans déposés;

Considérant que les fenêtres auront un linteau noir sur leur pourtour;

Considérant que le projet est conforme au règlement de zonage # 437;

6115.06.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d’accepter la demande telle que présentée.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

10.5. 4600-4608 rue Principale – Démolition

Considérant que la demande porte sur la démolition du 4600-4608 rue Principale;

Considérant que le bâtiment est devenu insalubre et dangereux suite à des interventions des derniers locataires (attestation de la part du préventionniste en incendie et de l’inspecteur en bâtiment);

Considérant que le demandeur était présent pour présenter son projet;

Considérant que le demandeur prévoit construire trois bâtiments multilogements (six logements);

Considérant que les visuels présentés répondent aux orientations préliminaires transmises par le conseil municipal dans la résolution # 6043.04.22;

6116.06.22

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d’accepter la demande en approuvant la demande de démolition.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

10.6. 165 rue Saint-Jean Baptiste – Changement de fenêtres

Considérant que la demande porte sur le changement de fenêtres du rez-de-chaussée de la résidence sise au 165 rue Saint-Jean-Baptiste;

Considérant que les propriétaires étaient présents pour présenter leur projet;

Considérant que les fenêtres proposées sont de type « à battant »;

Considérant que le critère 2a) ii) de l’article 3.2.2 du règlement # 321 sur les PIIA mentionne que les bâtiments principaux doivent présenter « [...] des fenêtres fixes, de type guillotine ou à battant seulement. Les portes-patio sont à éviter surtout sur les façades avant et latérales. »;

Considérant les recommandations du CCU;

6117.06.22

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu que le conseil municipal approuve la demande telle que présentée en recommandant au citoyen d'ajouter des barrotins à l'intérieur de ses fenêtres afin de rappeler le style architectural d'époque.

Le préambule fait partie de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.7. 2540 route 122 – Enseigne

Considérant que la demande porte sur l'installation d'une enseigne sur le lot 4 333 413 (2540 route 122);

Considérant que l'enseigne est trop grande par rapport aux autres enseignes à proximité et par rapport aux normes du règlement de zonage # 437;

Considérant que l'enseigne et le terrain en question sont visés par les critères 5a) l'article 4.2.1 du règlement # 321 sur les PIIA;

Considérant que l'article 5a) ii) exige qu'un aménagement paysager soit aménagé à la base des poteaux;

Considérant que l'article 5a) iii) mentionne : « l'affiche doit être localisée de manière stratégique sur le terrain de manière à ne pas être prédominante dans le paysage urbain et nuire à l'unité visuelle d'ensemble recherchée »;

Considérant les recommandations du CCU;

6118.06.22

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyé par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de refuser la demande telle que proposée et de demander au citoyen de refaire une proposition conforme, plus basse avec un aménagement paysager.

Le préambule fait partie de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. TRAVAUX PUBLICS

12. AQUEDUC / ÉGOUT

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD)

15. LOISIRS & COMMANDITES

15.1. Subvention auprès d'Hydro-Québec – Changement des lumières aux LED à l'aréna

Considérant qu'Hydro-Québec offre une aide financière pouvant aller jusqu'à 75% du coût total des travaux d'éclairage au DEL;

Considérant qu'il existe une économie budgétaire importante annuellement de migrer les luminaires de l'aréna vers un éclairage plus écologique;

6119.06.22 Sur proposition de monsieur Éric Emond
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de mandater le coordonnateur de l'aréna pour entreprendre les démarches de subvention avec Hydro-Québec;
- d'autoriser la soumission de AJL Électrique pour le montant de 14 554,69 \$ (taxes incluses) pour modifier l'éclairage dans les vestiaires, passages, bureaux, hall d'entrée et salle de bain.

Le préambule fait partie de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2. Tarification camp de jour 2022

Considérant que la Municipalité aura un camp de jour 2022;

6120.06.22 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu d'adopter la grille de tarification du camp de jour 2022 pour l'été, telle que déposée :

- d'autoriser la tarification du camp de jour à 595,00 \$;
- d'autoriser la tarification du service de garde matin OU soir à 175,00 \$;
- d'autoriser la tarification du service de garde matin ET soir à 250,00 \$;
- d'autoriser la tarification de 295,00 \$ pour les non-résidents;
- d'autoriser le rabais de 15% au 2^e enfant;
- d'autoriser le rabais de 20% au 3^e enfant;
- d'autoriser le rabais de 25% au 4^e enfant.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3. Embauche moniteurs été 2022

Considérant que la Municipalité aura un camp de jour 2022;

Considérant que les entrevues ont été faites par le coordonnateur des loisirs;

6121.06.22 Sur proposition de monsieur Éric Emond
Appuyée par monsieur Patrice Paillé

Il est résolu :

- d'autoriser l'embauche de Kaissy Lemire, à titre de chef d'animateur pour le camp de jour, 40 heures par semaine pour (12) semaines, et ce, au salaire de 18,50 \$ l'heure;
- d'autoriser l'embauche de madame Myriam Landry, à titre d'adjointe au chef animateur, 40 heures par semaine, pour une période de (9) semaines, et ce, au salaire de 17 \$ l'heure;
- d'autoriser l'embauche de madame Kelly Lefèvre, à titre d'accompagnatrice pour personne en situation de handicap, 40 heures par semaine, pour une période de (8) semaines, et ce, au salaire de 16,00 \$ l'heure;

- d'autoriser l'embauche de Océanne Champagne, Mathis Benoit et Noémie Deschênes Raymond, à titre d'animateurs(trices), 40 heures par semaine, pour une période de (8) semaines, et ce, au salaire de 15,25 \$ l'heure;
- d'autoriser l'embauche de madame Édith Landry à titre d'animatrice, 40 heures par semaine, pour une période de (8) semaines, et ce, au salaire de 14,75 \$ l'heure;
- d'autoriser l'embauche de madame Sara Horion et Daphnée Pelletier à titre d'aide-animateurs, 35 heures par semaine, pour une période de (7) semaines, et ce, au salaire de 14,75 \$ l'heure;
- d'autoriser l'embauche de Laurie Paquette, Émilie Landry, Mahélie Vachon, Laury Pelletier, Léon Jacques, Henrik Parenteau, Jayson Champagne à titre d'aide-animateurs, 35 heures par semaine, pour une période de (7) semaines, et ce, au salaire de 14,25 \$ l'heure;
- d'autoriser la directrice générale ou le coordonnateur des loisirs, à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4. Camp de jour – Formation RCR

6122.06.22 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu :

- d'autoriser la formation et d'acquitter les frais d'inscriptions RCR pour Édith Landry, Émilie Landry, Laurie Paquette, Léon Jacques, Henrik Parenteau, Jayson Champagne, Océane Champagne, Mahélie Vachon, Mathis Benoit, Laury Pelletier, Daphnée Pelletier et Sara Horion au montant total de 635,90 \$ (taxes incluses).

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.5. Camp de jour – Formation des nouveaux animateurs

6123.06.22 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu :

- d'autoriser et d'acquitter les frais d'inscription pour la formation des nouveaux animateurs pour Noémy Deschênes Raymond, Laury Pelletier, Mathis Benoit, Mahélie Vachon, Jason Champagne, Léon Jacques, Émilie Landry et Édith Landry au coût de 655,36 \$ (taxes incluses).

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.6. Organismes municipaux – Location plateaux sportifs

Considérant une faible demande de location par les organismes municipaux et l'école Cyrille-Brassard pour les plateaux sportifs;

6124.06.22 Sur proposition de monsieur Éric Emond
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'offrir gratuitement les plateaux sportifs aux organismes municipaux et à l'école Cyrille-Brassard et que le suivi des locations soit fait par le coordonnateur des sports.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.7. Projet CÉGEP – Location de glace

Considérant une faible quantité d'heures prévues pour les locations de glace par le Cégep, c'est-à-dire quatre à cinq heures de location par semaine et que le coordonnateur des sports a mentionné que les vestiaires ne suffiront plus dans un avenir très proche, car il y a une très forte augmentation de locataires féminines;

6125.06.22

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu :

- de mettre fin au projet de location de l'espace anciennement occupé par le collège Saint-Bernard.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.8. Location de glace - Équipe Sénior

(reporté)

15.9. Commandite – Chapiteau; frais de location

Considérant une demande faite par les responsables de ligue de dek hockey juniors et adultes pour la proposition de partager les frais de location d'un chapiteau de 20 x 30 pour une durée de 16 semaines au montant de 5 231,36 \$ (taxes incluses);

Considérant que le camp de jour peut en bénéficier dans la journée;

6126.06.22

Sur proposition de monsieur Éric Emond
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- que la Municipalité paie 75% de la facture pour un montant total de 3 923,52 \$ pour aider les jeunes du camp de jour et joueurs de dek hockey à se couvrir de la pluie et du soleil.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.10. Caméras – Surface dek hockey et skate parc

Considérant que l'installation de deux caméras du côté des surfaces de dek hockey serait souhaitable pour pouvoir faire un meilleur suivi des locations de soir et fin de semaine;

Considérant qu'il faudra en faire installer du côté des Chevaliers de Colomb plus pour faire des vérifications du conteneur à déchet rouge, car plusieurs personnes arrêtent dans ce coin et il a déjà eu un feu dans ce conteneur, de plus pour veiller à protéger nos équipements de réfrigération comme le condenseur extérieur;

6127.06.22

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu :

- de faire l'installation de quatre caméras, deux du côté des surfaces de dek hockey et deux caméras du côté des Chevaliers de Colomb pour un total de 1 413,55 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

16.1. Certificat de disponibilité C-10/22

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou, si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Ce 6 juin 2022

Lyne Rivard

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 21 h 40.

Signé :

Sylvain Masson, *maire-suppléant*

Lyne Rivard, *directrice générale
et secrétaire-trésorière par intérim*